

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 49 (1978)

Heft: 5: Formation et protection de la jeunesse

Rubrik: Bulletin d'information de l'ADEP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin d'information de l'ADEP

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DU DISTRICT DE PORRENTROY

Mai 1978
N° 7

Publié grâce à la collaboration de l'ADIJ

Adresse : ADEP, fbg Saint-Germain, tél. 066 66 46 42, 2900 Porrentruy

L'ADEP a cinq ans!

C'est en 1973 — il y a cinq ans déjà — que fut fondée l'ADEP sous la devise : « Le développement économique du district de Porrentruy se fera à partir des hommes qui l'habitent ». Cette maxime signifiait, pour les fondateurs de l'ADEP, qu'il était vain d'attendre du secours de l'extérieur et que c'était aux Ajoulots et aux habitants du Clos-du-Doubs de prendre en main les destinées de leur district. Elle exprimait également une volonté : celle de faire collaborer loyalement tous les milieux politiques et sociaux du district au développement de notre petite région. A cet égard, l'ADEP est une réussite : démocrates-chrétiens, radicaux et socialistes, agriculteurs, syndicalistes et patrons siègent côte à côte dans le meilleur esprit au sein des différents organes de l'ADEP. Par ailleurs, toutes les communes du district sont membres de notre association à une exception près.

L'ADEP a commencé par réaliser des travaux d'étude et de réflexion qui s'avéraient être des préalables indispensables. Consignés dans le « Livre blanc » publié en 1975, ces travaux relèvent les forces et les faiblesses de notre district. Ils déterminent également les objectifs de l'ADEP : créer des emplois nouveaux pour enrayer l'exode des jeunes, emplois qui doivent être des postes de travail qualifiés, tant dans l'industrie que dans le secteur tertiaire ; désenclaver en outre notre district en améliorant les voies de communication.

Si la récession a quelque peu perturbé nos travaux, elle les a rendus plus nécessaires que jamais. La mise en place du nouveau canton nous a obligés également à temporiser dans plusieurs domaines. Néanmoins, le bilan des travaux réalisés témoigne d'une volonté tenace et d'efforts soutenus. En cinq ans, l'activité de l'ADEP a été fort variée.

D'une part, il y a une action générale qui vise à défendre globalement les intérêts économiques du district et à créer un esprit favorable à l'initiative dans le domaine économique. D'autre part, des actions particulières poursuivant essentiellement deux buts : le désenclavement de l'Ajoie et la création de nouveaux emplois.

Pour désenclaver le district, l'ADEP est intervenue notamment en faveur de la Transjurane et de la sauvegarde de la voie ferrée Porrentruy - Belfort. Elle s'est occupée également de la législation relative aux zones frontières par l'intermédiaire de sa commission des transports. Pour créer un courant d'échanges et sortir l'Ajoie de son isolement, l'ADEP a créé la Société de transit et transports internationaux BOTEK, à Boncourt. Nous étudions actuellement la réalisation d'un port franc en Ajoie. Enfin, nous suivons de près tout ce qui concerne l'avenir du port de Bourogne.

Pour ce qui concerne la création d'emplois nouveaux, l'ADEP a veillé à encourager l'initiative privée en Ajoie (nou-

veaux industriels ou industries existantes). Notre commission des structures et des finances apporte une aide technique (études juridiques, financières, économiques, application de la législation). Notre secrétariat a, à la demande, recherché de nouveaux débouchés pour certaines entreprises en difficulté. Le manque de locaux adéquats fait l'objet d'un projet d'usines-relais. Pour ce qui est de l'implantation d'entreprises nouvelles, deux commissions sont au travail. L'une vient de terminer l'étude d'une vaste zone industrielle intercommunale à Courgenay. L'autre s'apprête à rechercher des « clients » pour cette zone.

Ajoutons à cela les travaux de commissions spéciales. Celle du tourisme qui a abouti au début de l'année à la création

du Syndicat d'initiative régional du district de Porrentruy. La commission de commercialisation des produits agricoles dont le dossier « lait » va déboucher prochainement sur une réalisation concrète. La commission de l'habitat en milieu rural qui tente de trouver une solution au problème des résidences secondaires.

Ainsi qu'on le constate, dans bien des domaines — zone industrielle régionale, port franc, commercialisation des produits agricoles, tourisme, transports internationaux, usines-relais — l'ADEP est passée ou s'apprête à passer de la théorie à la pratique. Pour les responsables de l'ADEP c'est là l'essentiel.

Daniel JEANBOURQUIN

Zone industrielle régionale de Courgenay

Une des vocations de l'ADEP est de mettre tout en œuvre pour aider dans leur développement les entreprises de la région, mais également de rechercher des activités complémentaires permettant un plein emploi de la main-d'œuvre régionale et principalement des jeunes qui encore trop souvent et trop nombreux quittent le pays pour s'établir dans des régions offrant des activités correspondant mieux à leur formation.

Pour cela, l'implantation de nouvelles entreprises est indispensable dans le district. Pour les accueillir à côté des zones locales, la zone industrielle régionale est la structure la mieux adaptée. Après deux années d'étude, la commission des zones vient de remettre au bureau de l'ADEP son dossier qui avait été annoncé à l'assemblée générale de juin 1977.

Cette étude contient six grands chapitres :

1. Economie ou raisons du projet.
2. Le terrain (identité des lieux).

3. Les travaux ou infrastructures.
4. Le financement ou évaluation des investissements.
5. Les modalités de réalisation.
6. La procédure.

La commune de Courgenay offre géographiquement, économiquement et du fait des voies de communication (dont la future Transjurane) le site le mieux adapté à une telle implantation.

Des droits d'emption pour près de 18 hectares ont été signés grâce à la compréhension des propriétaires et à la parfaite collaboration de la commune.

Ce dossier demande une analyse approfondie sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

En date du 11 mai, le dossier a été remis au directeur pour le développement économique du canton de Berne à Bienne pour la mise en application des lois actuellement en vigueur. Affaire à suivre ! (fc)

Lait Ajoie

Tel est le titre donné par la commission de commercialisation des produits agricoles de l'ADEP à son étude sur le lait produit en Ajoie.

Ce n'est pas moins de 25 pages de texte, analyse, statistique, schéma, cartes et photos qui ont été nécessaires pour saisir la situation présente du lait produit, transporté, transformé et consommé en Ajoie. Mais à qui profite la mise en valeur du lait, sa « valeur ajoutée » ? Quelques chiffres relevés dans cette importante étude, sur laquelle nous reviendrons plus en détail :

- lait produit en Ajoie : 22 000 000 de kilos (pour 416 producteurs) ;
 - lait produit dans le Jura : 55 000 000 de kilos, soit 25 % du lait transformé par la Fédération Nord-Ouest à Bâle.
- L'Ajoie transforme annuellement 4 864 200

kilos de lait en fromage dans cinq fromageries. Quatre variétés de fromage sont fabriquées : tilsit, tête de moine, fromage du Jura, gruyère. Il est donc facile de dégager l'excédent non transformé sur place.

A cette situation, la commission de l'ADEP propose des solutions sous forme d'hypothèses dégagant des avantages et des inconvénients.

Le dossier est ouvert en n'oubliant pas cette phrase du président François Lachat, prononcée à l'occasion du jubilé de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon : « ... Une des premières tâches des autorités du nouvel Etat sera d'étudier et de favoriser sur le territoire du canton du Jura l'implantation de moyens de transformation des produits de l'agriculture à des fins commerciales... » (fc)

Création d'un Syndicat d'initiative régional dans le district de Porrentruy

Le 17 janvier 1978 se tenait l'assemblée constitutive du Syndicat d'initiative régional du district de Porrentruy. Ainsi se concrétisait une idée lancée une année plus tôt. La Société de développement et d'embellissement de Porrentruy avait d'abord accepté de scinder ses activités en deux secteurs : le « développement », c'est-à-dire la promotion touristique, et l'« embellissement ». Puis les hôteliers et restaurateurs du district demandèrent à l'ADEP de réunir les différents partenaires du tourisme dans le district au sein d'une commission d'étude. Avec l'encouragement de Pro Jura l'ADEP prit donc le dossier en main par le biais d'une commission « tourisme » constituée comme suit : président : Fernand Claude, secrétaire de l'ADEP ; membres : MM. René Sigrist, représentant de la SDEP, Nicolas Donzé, représentant de la Société d'embellissement de Saint-Ursanne, Francis Erard,

représentant de Pro Jura, Galeuchet, président de la Société des cafetiers d'Ajoie, Romano, représentant des restaurateurs, et Rey, représentant des hôteliers.

Le nouveau syndicat, présidé par M. René Sigrist, s'est donné pour but de faire passer le nombre des nuitées annuelles en hôtellerie de 33 000 à 50 000 dans le district. Un bureau d'accueil a été ouvert à Porrentruy.

A noter que fidèle à ses principes, l'ADEP a constitué une société séparée pour réaliser ces objectifs. L'ADEP en effet lance des projets et soutient des réalisations en faisant appel à la participation de tous les milieux intéressés. Une fois les projets devenus réalité, il faut dans toute la mesure du possible qu'ils soient assumés et dirigés de façon autonome par les milieux intéressés du district. L'ADEP entend donner des impulsions. Elle n'a ni le désir ni les moyens de tout contrôler. (dj)

Inter Idex

Encore un sigle de plus allons-nous dire ; méconnu jusqu'à ces jours derniers, il nomme un Salon international d'un caractère particulier.

En fait, INTER IDEX peut se définir comme ayant été une bourse d'information et un point de rencontre important à l'échelle internationale permettant de :

- **faire connaître** une région spécifique ; en ce qui nous concerne, il s'agit du canton du Jura qui pour la première fois a paru sur la scène internationale, sans faire figure de parent pauvre ;
- **présenter** toutes les possibilités que le Jura et plus particulièrement ses

trois districts offrent pour favoriser le développement industriel et économique et faciliter de nouvelles implantations ;

- **souligner** les possibilités de sous-traitance des industriels déjà en place.

L'ADEP a été mandatée par le bureau de la Constituante jurassienne pour organiser matériellement la participation jurassienne à cette manifestation qui s'est déroulée du 23 au 26 mai à Bâle.

Quand vous recevrez ce bulletin, le Salon aura fermé ses portes, il nous sera alors possible d'en tirer le bilan. (fc)

Convocation à l'assemblée générale de l'ADEP, mercredi 21 juin 1978, à 20 h. 15, à l'Hôtel du Cheval-Blanc, à Porrentruy

1. Ouverture de la séance.

- 1.1. Liste de présence.
- 1.2. Désignation du secrétaire et des scrutateurs.
- 1.3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 1977.

2. Opérations statutaires.

- 2.1. Rapport du président.
- 2.2. Rapport des présidents de commissions :
 - a) commission des zones industrielles ;
 - b) commission de recherche d'entreprises ;
 - c) commission du port franc ;
 - d) commission pour l'habitat en milieu rural ;
 - e) commission des transports et moyens de communication ;
 - f) commission de commercialisation des produits agricoles.
- 2.3. Rapport du trésorier et des contrôleurs des comptes.
- 2.4. Approbation des rapports de gestion et donner décharge au comité.
- 2.5. Nomination du comité pour une période de quatre ans.
- 2.6. Nomination des contrôleurs.
- 2.7. Budget 1978 et fixation des cotisations.

3. Exposé.

Exposé de M^e Steiger, avocat, chef de la section des arts et métiers de l'OFIAMT. Sujet : « Projet d'arrêté fédéral sur l'aide financière subsidiaire en faveur des régions dont l'économie est menacée. »

4. Divers.